

Province de Québec
Municipalité de Saint –Samuel
Mardi, le 4 octobre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 4 octobre à 19h30 au 140, rue de l'Église à Saint –Samuel.

Sont présents : Denis Lampron, Denis Bergeron, Grégoire Bergeron, André Désilets,
Manon Beudet et Léo Gauthier

Est absente : Nancy Bergeron

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Denis Lampron, maire.
Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

2016-10-118

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Denis Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2016-10-119

Adoption du procès-verbal du 6 septembre 2016 et le suivi.

Il est proposé par Manon Beudet et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 6 septembre 2016, séance ordinaire, soit adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2016-10-120

Adoption des comptes.

Il est proposé par André Désilets et secondé par Manon Beudet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 154 636.76\$, dont 9 327.07\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT

Je, soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

La directrice générale fait le dépôt des activités de fonctionnement de la municipalité au 30 septembre.

2016-10-121

Soumissions reçus pour le déneigement à divers endroits.

Il est proposé par Manon Beudet et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Stéphane Désilets pour les endroits suivants : Thibodeau, 4 Soleils au village et la cours des Loisirs et garderie et la soumission de Ferme Hartler pour le secteur Mathée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2016-10-122

TECQ 2014-2018 – Programmation de travaux révisée.

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité

quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2016-10-123

Avis de motion – Règlement d'emprunt.

Avis de motion est donné par Grégoire Bergeron, conseiller, que sera adopté à une séance ultérieure un règlement d'emprunt n° 2017-291 Pour une subvention accordée avec le AIRRL.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2016-10-124

Club de motoneige – autorisation de traverse de route 2016-2017.

Il est proposé par Léo Gauthier que le Conseil autorise au Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis la traverse des routes suivantes : les rangs 2, 3, route Rivard et rue Ste-Hélène.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2016-10-125

OMH – Acceptation de la révision budgétaire 2016.

Il est proposé par Denis Bergeron d'accepter la révision budgétaire de l'office municipal d'habitation en date du 28 septembre 2016.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2016-10-126

Fermeture du bureau.

Les membres du conseil acceptent la fermeture du bureau la période du 23 au 28 octobre 2016.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

Période de questions.

Aucune question

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Manon Beaudet propose la levée de la séance à 20 h 15. La séance est close.

**Denis Lampron,
Maire**

**Suzie Constant,
Secrétaire de la séance**